

Vers une fusion de deux lycées agricoles

Un lycée horticole de Nantes sous statut privé et un lycée agricole public de Saint-Herblain vont faire alliance. Une première nationale.

La signature officielle d'une convention cadre approuvée par le ministère de l'Agriculture entérine le rapprochement inédit du lycée horticole Le Grand-Blottereau, à Nantes et du lycée agricole public Jules-Rieffel, à Saint-Herblain. Comme nous l'évoquions dans un article du 28 mai dernier, le lycée professionnel horticole ne dépend ni de l'enseignement public ni de l'enseignement catholique... Et son statut associatif privé se révélait bâtard et inconfortable.

D'où les pourparlers entamés entre deux établissements complémentaires, depuis quatre ans, avec l'appui du corps enseignant et des parents d'élèves des deux structures.

« Depuis 2007, nous travaillons à un rapprochement, de manière à proposer une offre de formation cohérente, tant dans l'agglomération nantaise que sur l'ensemble du département », se réjouissent Danielle Largillière, présidente du conseil d'administration du Grand-Blottereau et Christophe Clergeau, conseiller régional et président du conseil d'administration du lycée herblinois.

L'unanimité s'est faite autour de ce projet d'un pôle vert unique à caractère public. « Ce partenariat a reçu l'aval du ministère de l'Agriculture, très intéressé par l'expérience. »

La convention signée hier formalise



Christophe Clergeau, Danielle Largillière, Daniel Greiner (directeur de Jules-Rieffel), Gwenaëlle Perrocheau (directrice du Grand-Blottereau), Pascale Pottier (ministère de l'Agriculture) ont signé la convention de rapprochement.

les relations entre les deux lycées sous tous ses aspects, tant en ce qui concerne la formation initiale, continue et par apprentissage. Elle valide également des conventions annuelles unitaires, pour des actions précises. « La démarche vise à conforter deux structures de taille

moyenne - 300 et 200 élèves - pour constituer un établissement représentatif des Établissements publics locaux (EPL) départementaux... »

La Loire-Atlantique dispose aujourd'hui de 25 établissements agricoles sur son territoire. Le projet nantais (1), qui nécessite des moyens et un

décret pour aboutir à la fusion, sera de nouveau discuté lors d'une rencontre au ministère, le 14 septembre.

(1) Soutenu par les collectivités locales, départementale et régionale.